

Groupe de travail régional sur le principe de Jordan

Résumé de la réunion du 5 mars 2024

Objet de la réunion

Le groupe de travail régional sur le principe de Jordan s'est réuni le 5 mars 2024 pour discuter du rôle charnière que joue l'information dans la mise en œuvre et la gouvernance du principe de Jordan. Les participants ont principalement parlé de la nécessité de recueillir et d'analyser les données requises pour comprendre le bien-être des enfants, pour déterminer les besoins et pour évaluer les changements observés au fil du temps.

Ce que nous avons entendu

Les discussions ont fait ressortir une préoccupation majeure : les données nationales actuelles sur le principe de Jordan sont essentiellement de nature administrative et ne permettent pas de saisir les besoins complexes et particuliers des enfants des Premières Nations. Ces données ne reflètent pas les réalités du terrain, ni les besoins spécifiques des enfants, des familles et des communautés qui cherchent à se prévaloir du principe de Jordan.

Pour combler l'écart entre la réalité vécue d'une communauté et les demandes adressées en vertu du principe de Jordan, on a proposé que les Premières Nations recueillent elles-mêmes les données locales qui les concernent, pour établir une base de référence du bien-être (en conformité avec les principes de PCAP®). Ces informations sur le bien-être au niveau communautaire pourraient aider à contextualiser les demandes adressées en vertu du principe de Jordan. Cette approche mixte, combinant données communautaires et données administratives, pourrait donner une vision plus globale des besoins et des défis auxquels sont confrontés les enfants des Premières Nations.

À l'échelle régionale, les pratiques administratives de collecte de données présentent de nombreux points communs, et quelques divergences (voir l'annexe A).

On reconnaît avoir l'occasion d'élaborer une série complète d'indicateurs permettant de mettre à l'essai les méthodes de collecte de données spécifiquement applicables au principe de Jordan. Le groupe de travail a souligné l'importance de l'autonomie dans ces processus, pour garantir que le contrôle de l'information demeure entre les mains des Premières Nations et des organisations qu'elles auront désignées.

Pour relever ces défis, le groupe de travail a établi plusieurs axes d'action :

- 1) **Soutenir le renforcement des capacités pour la collecte de données** : Pour faire en sorte que les Premières Nations et leurs organisations soient correctement équipées pour recueillir et analyser les données, il faut former les individus, utiliser les bons outils et appliquer les bons processus.
- 2) **Analyse des lacunes des programmes fédéraux existants** : Le principe de Jordan aide beaucoup d'enfants, mais il couvre aussi les lacunes des programmes fédéraux existants. Ces lacunes doivent être identifiées et quantifiées.
- 3) **Infrastructure de gestion des données** : Il serait extrêmement utile que les activités de collecte et d'analyse des données menées par les Premières Nations pour l'application du principe de Jordan se fassent selon une approche cohérente. Une infrastructure cohérente permettrait d'agréger les données d'une manière qui facilite l'analyse comparative et une déclaration transparente des données.
- 4) **Désagrégation des données** : Le groupe de travail a demandé à Services aux Autochtones Canada (SAC) de désagréger et de déclarer les données par territoire (Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut), au lieu de les regrouper dans une catégorie globale.

Le groupe de travail s'inquiète d'une possible utilisation abusive du principe de Jordan. Qu'il y ait mécompréhension de l'esprit et de l'intention du principe de Jordan ou abus délibéré, il sera impératif que les Premières Nations mènent la recherche de solutions. On craint également que des entités commerciales offrent des services d'accès au principe de Jordan, et que d'autres augmentent leurs tarifs si elles savent que le principe de Jordan est payant. Ces enjeux méritent qu'on s'y attarde.

Points à retenir

En conclusion, les participants ont fait le point sur ce que nous savons au sujet de la collecte et la mesure des données relatives au principe de Jordan, sur ce que nous ignorons à ce sujet et sur ce que nous pouvons changer.

Ce que nous savons

Les connaissances locales des Premières Nations et de leurs organisations sont abondantes et sous-utilisées. Les coordonnateurs de services, les Premières Nations et les préposés à l'admission détiennent une mine de connaissances et d'informations spécifiques aux cas (lettres de soutien, notes de cas, etc.) qui peuvent aider à contextualiser les besoins. Il sera important de recueillir ces informations pour mieux comprendre les besoins des enfants.

SAC recueille beaucoup d'information sur le principe de Jordan. Bien qu'imparfaite, cette information devrait être communiquée sous forme désagrégée quand une Première Nation ou son organisation régionale de confiance en fait la demande. Les Premières Nations peuvent utiliser ces données pour comprendre comment est utilisé le principe de Jordan, et la nature des services fournis.

Ce que nous ne savons pas

Les connaissances sont lacunaires dans plusieurs domaines. L'absence de mesures de référence demeure une préoccupation majeure, puisqu'il est essentiel d'évaluer les progrès, de comprendre les besoins des communautés et de suivre les trajectoires de développement au fil du temps.

Il faut davantage préciser la délimitation des responsabilités et la répartition des rôles dans le cadre du principe de Jordan. Par exemple, les responsabilités respectives du Comité des opérations du principe de Jordan et de la Table d'action sur le principe de Jordan, entre autres, restent incertaines. Pour plus d'efficacité, il importe de comprendre précisément le rôle de chaque entité.

Il est tout aussi important de fixer des critères uniformes pour l'administration du principe de Jordan, en particulier en ce qui concerne les motifs de refus de services. L'absence de lignes directrices standardisées soulève des questions sur la cohérence et l'équité des décisions prises en vertu du principe de Jordan.

Les résultats des interventions et des services de soutien fournis sous l'égide du principe de Jordan ne sont pas clairement documentés. Pour cette raison, on ignore comment se portent les enfants après avoir reçu un soutien en vertu du principe de Jordan; par exemple, un suivi est-il nécessaire, ou bien leur santé s'est-elle améliorée? Il est essentiel de comprendre l'impact des interventions pour évaluer le succès du principe de Jordan et éclairer les futures politiques et pratiques.

Même si l'égalité réelle est un objectif fondamental du principe de Jordan, nous n'avons pas établi de cadre pour mesurer l'atteinte de cet objectif. Il est essentiel de mettre au point des paramètres de mesure qui reflètent fidèlement le degré de concrétisation de l'égalité réelle.

Enfin, on comprend mal l'étendue des possibles abus dans l'application ou l'interprétation du principe de Jordan. Il est impératif de quantifier et de traiter ces enjeux, si on souhaite préserver l'intégrité du principe de Jordan tout en en préservant l'accès pour les individus qu'il a pour objet de servir.

Ce que nous pouvons changer

Dans le contexte d'une meilleure mise en œuvre du principe de Jordan, les discussions ont fait ressortir le caractère essentiel de la collecte de données au niveau local. Les prochaines étapes consisteront à définir les données qu'il faut recueillir pour appuyer l'application du principe de Jordan.

Les participants ont convenu que SAC devrait se donner comme mandat de faire rapport sur toutes les demandes relatives au principe de Jordan, et ce au niveau de chaque Première Nation ou au niveau qu'elles auront décidé. Ces rapports devraient être réguliers et uniformes, pour faire en sorte que les Premières Nations et leurs organisations disposent de données sur les soutiens et les services demandés dans leurs communautés.

Pour soutenir le principe de Jordan, il faut absolument définir les lacunes des programmes existants. Le principe de Jordan vise à promouvoir l'égalité réelle, et non à combler les carences des programmes existants.

Conclusion

À l'issue de la réunion, les participants ont convenu que les personnes qui travaillent à l'application du principe de Jordan dans les Premières Nations devraient devancer le gouvernement fédéral en ce qui touche la collecte et l'analyse de données.

Le manque de cohérence dans la prise de décision peut entraîner un manque de cohérence dans l'accès au principe de Jordan. Le principe de Jordan repose sur de solides assises juridiques, mais son application dépend de décisions administratives prises par des fonctionnaires et d'autres acteurs. Considérant cette dépendance envers des décisions administratives, il est impératif de récolter les données pertinentes pour mettre en évidence les besoins, les réussites et les axes d'action.

Prochaines étapes

- 1) L'IFPD ébauchera une analyse des lacunes des programmes, qu'elle soumettra au groupe de travail.
- 2) L'IFPD entreprendra l'analyse des données de GCcas :
 - a. Préparer la liste des variables disponibles communiquées par SAC.
 - b. Produire des analyses provinciales et territoriales à partir des données (selon leur disponibilité).
 - c. Préparer des analyses sur les demandes de groupe et les demandes individuelles.
 - d. Clarifier les activités de rapport menées sur les demandes couvrant plusieurs enfants ou une famille. Est-ce que les données sont communiquées de façon uniforme?
- 3) L'IFPD préparera des indicateurs potentiels pour la collecte de données locales, et les soumettra au groupe de travail.
- 4) L'IFPD étudiera la faisabilité de l'analyse suivante :
 - a. Quelle économie d'échelle est possible dans la prestation de services, c'est-à-dire mettre en place des services au niveau local plutôt que d'envoyer l'enfant hors de la communauté pour qu'il reçoive des services.
 - b. Dresser le portrait des services disponibles, et de l'accès à ces services, au niveau de chaque Première Nation.

L'IFPD tiendra le groupe de travail informé de l'avancement des travaux, à mesure que l'information sera disponible.

L'IFPD remercie le groupe de travail régional de ses efforts continus et se réjouit de poursuivre cet important travail.

Annexe A – Données recueillies

Région	Informations saisies (notes tirées des discussions du groupe de travail)
Alberta	Demandes <ul style="list-style-type: none"> • Données démographiques (demandes au consortium) • Article/service demandé Finances (pour l'Alberta au complet, sauf les dépenses en capital) <ul style="list-style-type: none"> • Excel • Montants demandés/approuvés • Délai de traitement et de paiement • Factures, etc. • Récurrent ou non récurrent • Données de sortie • Respect des délais de traitement Secteurs de dépenses
Colombie-Britannique	Réseau décentralisé, trois ans de développement <ul style="list-style-type: none"> • Pas de système de données central • Donc uniquement les données de Services aux Autochtones Canada (SAC) La base de données reposera sur la bonne volonté Alberta + éléments additionnels pour SAC <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'employé • Temps de réponse • Obstacles/barrières *Perspective de la communauté pour la mise en œuvre du principe de Jordan (et non perspective globale de SAC) Objectif = utiliser les données des Premières Nations elles-mêmes pour comprendre les besoins en services et en programmes sur le plan de la planification, de la revendication et de l'exercice des compétences.
Saskatchewan (Conseil tribal)	1) Données démographiques; détails des demandes, y compris les montants demandés et approuvés et la nature des produits/services; paiement aux fournisseurs; toutes demandes en attente qui passent par SAC 2) Les besoins en nécessités de base et en services sociaux sont pistés séparément (fonds entièrement gérés) 3) Pistage des services de répit Notes supplémentaires, sauf les situations familiales et les facteurs de risque (en général pour Saskatchewan = Alberta + notes)

	Les activités de rapport diffèrent! Toujours SAC mais aussi Premières Nations et organisations.
Manitoba	Plus de 70 prestataires au Manitoba <ul style="list-style-type: none"> • Décisions (approbations avec la Première Nation) • Limite la fiabilité des informations en raison d'un manque d'uniformité
	Variation dans les données communiquées; décisions prises au niveau local
	Même les données de base comme celles recueillies en Alberta ne sont pas systématiquement saisies.
	Les tentatives de création d'une base de données commune ont échoué. Il y a des problèmes dans la gouvernance, l'application des principes de PCAP, le financement, etc.
	Différences de points de départ dans la capacité et les infrastructures de collecte de données, pour les Premières Nations et les autres prestataires. <ul style="list-style-type: none"> • Différences dans les données communiquées au sujet des demandes de groupe pour les programmes des Premières Nations.
Ontario (Premières Nations indépendantes [PNI])	Les organisations territoriales politiques (OTP) régissent les données pour le principe de Jordan.
	PNI = Alberta + [Intérêt à saisir les données sur les besoins, pour planification et revendication] <ul style="list-style-type: none"> • Pistage des demandes par enfant tout au long des interactions • Secteurs de besoin (éducation, social, médical, etc.) • Données démographiques
	Systèmes de données des bandes, * dans les réserves et hors-réserve <ul style="list-style-type: none"> • Autres OTP
Québec	Toutes les approbations/décisions passent par SAC.
	Colombie-Britannique (tentative) et/ou Alberta+ <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateurs dans chaque Première Nation • SAC travaille en coordination avec les Premières Nations • Approbations influencées par les relations • La base de données est détenue par SAC • Les coordonnateurs des Premières Nations tiennent leurs propres données, mais les contraintes de temps et de capacité en limitent l'utilisation. • Des systèmes de données sont en train d'être créés par le truchement des services à l'enfance et à la famille; tentative de les relier avec les données sur le principe de Jordan (problèmes de protection de la vie privée)
Nouvelle-Écosse	Comme en Alberta, et la qualité des services est évaluée à la lumière des résultats pour les enfants (rapports d'étape des prestataires)

Nouveau-Brunswick	Différentes approches dans la province parmi les Premières Nations et conseils tribaux
	<p>La base de données sur les Premières Nations est reliée aux enfants pour tous les services fournis par les Premières Nations</p> <ul style="list-style-type: none"> Données reliées à la pratique clinique spécifiquement pour le principe de Jordan via la Première Nation.
	<p>Alberta et interactions avec les autres services au sein des PN</p> <ul style="list-style-type: none"> Données reliées à la pratique clinique spécifiquement pour le principe de Jordan via la Première Nation.
Île-du-Prince-Édouard (Lennox Island)	Alberta ou Nouvelle-Écosse
	Dans les réserves/hors-réserve et données démographiques
	Demandes approuvées/refusées reliées au montant final
	Formulaire de consentement d'une page (résumé)
Yukon	Alberta + Premières Nations/Inuits
	<p>Le système de base de données du Conseil des Premières Nations du Yukon sert à pister les demandes</p> <ul style="list-style-type: none"> Données démographiques et celles des parents Le pistage final est relié à la base de données
	<p>*UNIQUEMENT POUR LES DEMANDEURS QUI PASSENT PAR LE CONSEIL DES PREMIÈRES NATIONS DU YUKON*</p> <p>Répit, counselling, nécessités de la vie, services de garderie</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil des Premières Nations du Yukon peut émettre des paiements pour les nécessités de la vie
	<p>Le Conseil des Premières Nations du Yukon dispose d'un processus général d'admission auquel les données sont reliées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Y compris la raison de la demande d'aide, etc.
Territoires du Nord-Ouest	<p>Produits de première nécessité/général</p> <ul style="list-style-type: none"> Formulaire unique (conçu par la Nation Dénée) Nom/Première Nation; Demande de produit/service; Montant demandé; Numéro d'identification de la Première Nation
	La Nation Dénée tient un suivi de TOUTES les demandes et de leur état d'avancement
	La Nation Dénée approuve les produits de première nécessité
	Dossiers de cas reliés aux paiements
	Seul SAC produit des rapports